

**RELEVÉ
DES
DÉCISIONS**

**COMMISSION PERMANENTE
DU 23 AVRIL 2007**

CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE
Réunion de la Commission permanente
du 23 avril 2007

Étaient présents : 42 Conseillers régionaux, M. Jean-Paul BACQUET, M. Luc BOURDUGE, Mme Danielle DEMURE, M. Brice HORTEFEUX et M. Claude MALHURET étant absents ou excusés.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES – ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

▪ **Schéma régional de développement économique et politiques sectorielles**
Aide au développement des entreprises à l'international

(page 1 du rapport)

- C.C.I. International Auvergne : mission de prospection aux Émirats Arabes Unis

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 2 000 € à chacune des entreprises suivantes :

- SARL SYNERGIA à Beaune-sur-Arzon (43)
- SAS ELECTRO ALU à Chateldon (63)
- SAS GOUTTEBARGE COUPE PRÉCISION à Palladuc (63)
- SARL FABRIQUE DE CANNES FAYET à Orléat (63)
- SA PLANETOBSERVER à Clermont-Ferrand
- SARL MJD à La Monnerie le Montel (63)

pour contribuer aux missions export de ces entreprises et d'accepter que l'opération ait eu lieu avant la présente décision.

- Agence Régionale de Développement Économique : salons FOODEX et CEBIT

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 500 € à la SAS HUILIÈRES DE LAPALISSE à Lapalisse (03)
- 2 500 € à la SA BORDE à Saugues (43)
- 1 500 € à la SOCIÉTÉ ÉLECTRONIQUE SAINT-CLÉMENTOISE au Mayet-de-Montagne (03)
- 1 500 € à LOGIPRO.COM au Puy-en-Velay (43)
- 1 500 € à ARTHALYS - RÉFÉRENCIEMENT MANUEL à Clermont-Ferrand
- 1 500 € à KARTOO à Clermont-Ferrand
- 1 500 € à VENDING AUTOMATION à Clermont-Ferrand.

pour contribuer aux missions export de ces entreprises et d'accepter que les opérations aient eu lieu avant la présente décision (*Non participation au vote de M. Jacques-Bernard MAGNER*).

Vote contre de M. Yves GUEYDON sur l'ensemble du rapport.

▪ **Transferts de Technologies**

(page 5 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant correspondant à la convention d'attribution de subventions dans le cadre du programme européen e-nnovergne LifeGrid en date du 12 mars 2007 pour les projets portés par :

- Mme Bettina ABOAB pour l'Université Blaise Pascal
- Mme Anne DOLY-HIVERNAT pour le Centre Jean Perrin
- M. Claude DUBRAY pour le Centre Hospitalier Universitaire (C.H.U)
- M. Philippe LEROY pour l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.)
- M. Pierre-Charles ROMOND pour l'Université d'Auvergne
- M. Georges STEPIEN pour l'Université d'Auvergne.

▪ **Aménagement de Parcs d'Activités Industrielles et Artisanales**

(page 7 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 67 500 € à la communauté de communes du CÉZALLIER (15), pour contribuer à l'aménagement du parc d'activités "Pré Moulin" à Condat
- 90 500 € à la communauté de communes du PAYS DE MAURS (15), pour contribuer à l'extension du parc d'activités "Laborie" à Maurs.

La Commission permanente décide d'accepter :

- que les travaux aient débuté avant la décision attributive de subvention en ce qui concerne l'opération relative à la communauté d'agglomération de Vichy - Val d'Allier (03)
- la prolongation du délai de démarrage de l'opération portée par la communauté de communes des SUCS (43) pour l'aménagement du parc d'activités "Bouillou".

▪ **Politique économique territoriale**

(page 11 du rapport)

La Commission permanente décide de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer l'avenant au contrat de site de Cusset/Bellerive-sur-Allier ainsi que les éventuels avenants aux contrats territoriaux des bassins de Thiers et des Combrailles.

▪ **Aide à la Réalisation de Conseils Collectifs**

(page 12 du rapport)

- Agence Régionale de Développement Économique (ARDE) à Clermont-Ferrand

La Commission permanente décide d'attribuer à l'Agence Régionale de Développement Économique à Clermont-Ferrand une subvention de 30 000 € pour la mise en place d'un poste de Volontaire International en Entreprise (VIE) basé à Shanghai (Chine) qui sera chargé de la promotion et de la prospection commerciale pour le compte des couteliers thiernois.

Non participation au vote de M. Jacques-Bernard MAGNER.

- GAZACA (Groupement des Associations des Zones d'Activités Clermont/Auvergne) à Clermont-Ferrand

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 30 000 € à GAZACA pour favoriser l'émergence d'associations d'entreprises sur le modèle actuel de GAZACA et déployer des projets ambitieux en terme de développement économique sur les zones d'activités du Puy-de-Dôme.

▪ **Économie Sociale et Solidaire : "Nouveaux emplois, nouveaux services" : aide aux structures d'insertion par l'activité économique**

(rapport modificatif)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 650 € à l'ASSOCIATION INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (I.S.A.É.) à Montluçon, pour soutenir l'acquisition d'ordinateurs, d'un appareil photo numérique, d'un vidéoprojecteur, de matériels et logiciels informatiques et d'un copieur numérique
- 18 000 € à l'ASSOCIATION INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (I.S.A.É.) à Montluçon, pour financer une partie des salaires et charges versés au titre des deux premières années d'embauche d'un encadrant technique
- 5 460 € à l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR - RELAIS DU CŒUR DE LA HAUTE-LOIRE au Puy-en-Velay (43), pour soutenir l'acquisition d'outillages, de tenues de sécurité et d'un véhicule utilitaire neuf
- 5 000 € à la SA SCOP OXALIS à Brioude (43), au titre de l'aide à la création d'entreprise intervenant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire
- 16 000 € à l'association COMITÉ D'ÉTUDES ET DE LIAISON DES ASSOCIATIONS À VOCATION AGRICOLE ET RURALE EN AUVERGNE (C.E.L.A.V.A.R.) à Clermont-Ferrand, pour participer à l'élaboration du 3^{ème} forum régional du financement des associations de l'économie solidaire en Auvergne
- 21 600 € à l'association CONFÉRENCE PERMANENTE DES COORDINATIONS ASSOCIATIVES D'AUVERGNE (C.P.C.A. AUVERGNE) à Clermont-Ferrand, pour financer la réalisation d'une étude spécifique en matière de structuration du secteur de l'économie sociale et solidaire en Auvergne
- 7 500 € à la SARL SCOP COMB'AT à Saint-Éloy-les-Mines (63), pour soutenir la création de cette société coopérative intervenant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire
- 18 000 € à la SARL SCOP COMB'AT à Saint-Éloy-les-Mines (63), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre des deux premières années d'embauche d'un encadrant technique
- 10 000 € à la SARL NOUVELLES TECHNOLOGIES EN AUVERGNE (N.T.A.) pour soutenir l'acquisition de divers matériels professionnels et de logiciels spécifiques.

La Commission permanente décide d'accepter la demande de modification d'objet de l'aide régionale en ce qui concerne l'opération relative à l'association COMBRILLES ENTREPRENDRE à Saint-Gervais d'Auvergne (63).

- **Plan Auvergnat pour la Création et la Transmission d'Entreprises (P.A.C.T.E.) : Associations de Prêts d'Honneur**
(page 26 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 25 000 € à l'association INITIATIVE CRÉATION EN HAUTE-LOIRE (I.C. 43) au Puy-en-Velay (43), afin de lui permettre d'abonder son fonds de prêts.

- **Aide Régionale aux Fonds Propres**
(page 28 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une aide régionale aux fonds propres de 20 000 € à la SARL LA FROMAGERIE DE PIERREFITE à Saint-Martinien (03), sous réserves
- d'accepter la demande de prolongation de délai de réalisation de programme en ce qui concerne l'opération relative à la SAS ART DÉCO VERRE à Cusset (03).

- **Bourse Innovation**
(page 32 du rapport)

La Commission permanente décide de soutenir les quatre dossiers complets sélectionnés par le jury spécialement constitué à cet effet et d'attribuer à :

- l'Université Blaise Pascal, une Bourse Innovation Thèse, pour un montant total de 90 000 € sur 36 mois, les versements s'effectuant de la manière suivante : 10 000 € en 2007, 30 000 € en 2008, 30 000 € en 2009, 20 000 € en 2010
- l'Université d'Auvergne, une Bourse Innovation CDD, pour le compte de Mme Anne MISHHELLANY-DUFOUR d'un montant total de 47 000 € pour 18 mois, les versements s'effectuant de la manière suivante : 12 000 € en 2007, 35 000 € en 2008
- l'Université d'Auvergne, une Bourse Innovation CDD, pour le compte de M. Bing LING d'un montant total de 47 000 € pour 18 mois, les versements s'effectuant de la manière suivante : 20 000 € en 2007, 27 000 € en 2008
- Mme Isabelle RECHARD, une Bourse Innovation option 2, d'un montant de 9 500 €.

▪ **Bourse Créateur/Repreneur d'entreprise**

(page 40 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 500 € à Mme Sandra VIGNAL
- 2 500 € à Mme Caroline BONGARD
- 2 500 € à M. Stéphane PETIT
- 2 500 € à MM. Franck GARRIVET et Alexis RAYNAL
- 5 000 € à M. Cyril BERNIER
- 5 000 € à Mme Marguerite ZUCHMANSKI
- 5 000 € à M. Serge TROUILLET
- 5 000 € à M. Jean-Philippe MEYNIER
- 2 500 € à Mme Muriel FOURNIER.

▪ **Aide au Conseil Créateur/Repreneur**

(page 46 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 500 € à la SARL ROGER ORFÈVRE à Escoutoux (63), pour financer une étude afin de vérifier les bonnes orientations financières du projet
- 5 000 € à M. David LACHAIZE pour financer une étude financière et juridique préalable à la reprise
- 5 000 € à M. Guillaume BLANC, pour financer une étude financière et juridique préalable à la création
- 4 780 € à M. Claude CHAUVET, pour financer une étude financière préalable à la reprise.

▪ **Fonds Régional pour l'Implantation d'Entreprises**

(page 49 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les aides au titre du Fonds Régional pour l'Implantation d'Entreprises suivantes :

- 326 000 € à la SAS TRANSCOM WORLDWIDE FRANCE à Montluçon (03) répartis comme suit :
 - aide régionale à la création d'emplois : 216 000 €
 - aide régionale aux investissements matériels et immatériels : aide à l'investissement matériel courant : 110 000 €

sous réserve de l'obtention des financements tels que prévus au plan de financement à hauteur de 600 000 €

Vote contre du Groupe Communiste et Républicain et du Groupe Vert.

- 270 000 € à la SARL MARS à Aurillac (15), sous réserves, répartis comme suit :
 - aide régionale à la création d'emplois : 240 000 €
 - aide régionale aux investissements matériels et immatériels : aide à l'investissement matériel courant : 30 000 €

Abstention du Groupe Communiste et Républicain et de M. Yves GUEYDON.

La Commission permanente décide d'attribuer à la SAS DES EAUX DE SAINT-GÉRON à Saint-Géron (43) une aide régionale à l'immobilier complémentaire au titre du Fonds Régional pour l'Implantation d'Entreprises d'un montant de 61 000 €.

- **Actions collectives en faveur du commerce et artisanat**

(page 58 du rapport)

- CONSEIL INTERCONSULAIRE AUVERGNE

La Commission permanente décide d'attribuer au CONSEIL INTERCONSULAIRE AUVERGNE les subventions suivantes :

- 17 500 € pour contribuer à l'animation du réseau des Points Multi Services pendant les six premiers mois de l'année 2007
- 35 500 € pour accompagner la poursuite du dispositif Transcommerce/Transartisanat 2007, en acceptant que certaines actions aient déjà commencé.

- CHAMBRE RÉGIONALE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT D'AUVERGNE

La Commission permanente décide :

- d'émettre un avis de principe favorable à une participation régionale au titre du Plan d'Aide à l'Investissement en Faveur des Entreprises du secteur des Métiers d'Art (PIEMA) et au dispositif en faveur de la participation d'entreprises artisanales à des foires et salons
- d'accorder à la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne les subventions suivantes :
 - 50 000 €, pour soutenir le poste de Technicien régional des Métiers d'Art pendant l'année 2007
 - 40 000 €, pour accompagner le financement du poste de l'Ingénieur Qualité
 - 40 000 €, pour accompagner le financement du poste de l'Ingénieur Environnement et Développement Durable
 - 40 000 €, pour accompagner le financement du poste de l'Ingénieur Développement International.

- **Avances Remboursables à l'Artisanat**

(page 66 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter les demandes de report d'échéances de remboursement en ce qui concerne les opérations relatives à la pâtisserie ROLLET à Gannat (03) et l'entreprise LAMOUREUX à Vic-sur-Cère (15).

- **Aide aux entreprises en difficulté**

(page 68 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la demande de report des échéances de remboursement concernant l'opération relative à la SARL SAMUEL à Saint-Victor-Malescours (43).

▪ **Prime Régionale à l'Emploi**

(page 69 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la demande de prolongation de délai en ce qui concerne l'opération relative à la SAS SAUMONERIE SAINT-FERRÉOL.

▪ **Aide à la Réalisation d'Usines**

(page 70 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter :

- la prolongation du délai de fin de l'opération portée par la société de crédit-bail immobilier NATIOCRÉDIMURS pour la société TECHNOMÉTAL à Montaigut-en-Combraille (63)
- le changement de bénéficiaire pour les dossiers concernant la société de crédit-bail immobilier BATICAL devenue par fusion-absorption société de crédit-bail immobilier FORTIS LEASE FRANCE.

▪ **Réaffectation de reliquats d'engagements**

(page 72 du rapport)

Afin de rendre les autorisations de programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission permanente, la Commission permanente décide d'accepter les opérations de désaffectation listées dans le rapport.

▪ **Infrastructures de développement économique**

(rapport complémentaire)

La Commission permanente décide d'arrêter la liste des parcs de niveaux 1 et 2 telle qu'elle figure en annexe au présent rapport.

Abstention du Groupe Vert et de l'UPA.

TOURISME ET THERMALISME

▪ **Aide aux Structures à Vocation Régionale**

(page 75 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de donner son agrément au projet de convention ci-après liant le Conseil régional d'Auvergne et l'Association "Tour Massif"
- d'attribuer un montant global de subvention de 200 000 € pour la mise en place des actions confiées à cette structure par le Conseil régional d'Auvergne pour les exercices 2006 et 2007
- d'annuler la subvention de 100 000 € attribuée le 10 juillet 2006 à l'Association Tour Massif au titre de l'exercice 2006
- en raison de la spécificité des opérations liées à la promotion touristique, d'accepter que les actions correspondantes aient connu un début d'exécution antérieur à la décision d'intervention.

▪ **Aide aux Manifestations Touristiques**

(page 85 du rapport)

- **Dossiers examinés au titre du volet "Manifestations d'envergure"**

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 000 € à l'Association Camping-Car Club Centre pour l'organisation de l'Euro Camping-Cars 2007 qui aura lieu à la Grande Halle d'Auvergne du 24 au 28 mai 2007
- 1 500 € à la Fédération de la Corrèze pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour participer à l'organisation de l'Aqua Bort Challenge qui aura lieu les 2 et 3 juin 2007 sur le site du Château de Val, commune de Lanobre (15)
- 2 000 € au Comité départemental de hand-ball de la Haute-Loire pour l'organisation de son Assemblée Générale qui s'est déroulée du 13 au 15 avril 2007 au Puy-en-Velay
- 25 000 € à l'Office de Tourisme du Sancy pour l'organisation des Rencontres "Arts Nature" qui auront lieu en juillet et août 2007 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Massif du Sancy
- 6 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Thiers pour l'organisation du Festival du Couteau d'Art qui aura lieu à Thiers les 12 et 13 mai 2007.

- Dossiers examinés au titre du volet "Manifestations locales"

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 000 € au Comité de Bridge de Vichy pour l'organisation des Festivals des Jeux de l'Esprit qui auront lieu à Vichy du 12 au 20 puis du 25 au 28 mai 2007
- 3 000 € à la Commune de Saint-Flour pour l'organisation de la Festa del País qui aura lieu les 4 et 5 août 2007 à Saint-Flour
- 3 000 € au Comité des Fêtes de Thiézac pour l'organisation de la deuxième édition de One Two Tripoux qui aura lieu à Thiézac les 19 et 20 mai 2007
- 3 000 € à l'Association Festival d'Aquarelle pour l'organisation d'un Festival d'Aquarelle du 12 au 16 juillet 2007 à Brioude
- 3 000 € à l'Association Brin de Ficelle pour l'organisation du Festival du Jeu qui aura lieu à Fontannes du 25 au 27 mai 2007
- 3 000 € à l'Amicale des Randonneurs Cyclotouristes de la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois pour l'organisation de la manifestation "Pentecôte en Bourbonnais" qui aura lieu du 26 au 28 mai 2007 à Saint-Pourçain-sur-Sioule
- 3 000 € à l'Association L'Estivade en Cézallier pour l'organisation de la Fête de l'Estive qui aura lieu les 26 et 27 mai 2007 à Allanche.

La Commission permanente décide d'accepter que certaines de ces manifestations se soient déroulées avant la présente décision.

Abstention de M. Michel BERGOUGNOUX et de M. Jean PRORIOIOL sur l'ensemble du rapport.

- **Etudes d'Aménagement Touristiques**

(page 100 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 987 € à la communauté de communes LIVRADOIS - PORTE D'AUVERGNE, pour financer une étude sur la redynamisation du site du Col des Pradeaux
- 2 050 € au syndicat mixte d'aménagement touristique du VAL DE CHER, pour financer une étude de faisabilité d'un aménagement et d'une exploitation touristique des Sablières de Reugny.

La Commission permanente décide d'accepter que les actions correspondantes aient connu un début d'exécution antérieur à la présente décision.

▪ **Fonds Régional d'Intervention Touristique**

(page 104 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 18 400 € à la commune de QUEUILLE, pour financer des aménagements touristiques en bordure de la retenue de Queuille
- 12 500 € à l'association TRONÇAIS ENVIRONNEMENT NATURE (ATENA), pour financer l'aménagement d'un sentier d'interprétation sur les berges du canal de Berry entre Montluçon et Vallon en Sully.

▪ **Centres d'accueil pour enfants et jeunes et maisons d'enfants**

(page 107 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer à l'association LE CAP, une subvention de 150 000 € pour participer à la restructuration du complexe social "Le Cap" à Montluçon (03) et d'accepter que l'opération ait débuté avant la présente décision.

▪ **Aide Régionale aux Fonds Propres**

(page 110 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer à Melle Carole SZYMANSKY une aide régionale aux fonds propres de 21 000 € pour participer à l'acquisition du fonds de commerce de l'hôtel-restaurant "Le Plaisance" à Maurs (15).

▪ **Hôtels et restaurants**

(page 112 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à l'EURL "QUAI D'ALLIER", une subvention pour travaux de 22 000 € pour participer à la modernisation du restaurant "Le Bungalow" à Vichy (03)
- à la SCI "LLM", une subvention pour travaux de 24 000 € et une avance remboursable de 24 000 € pour participer à la modernisation de l'hôtel "Le Bardon Perry" au Mont-Dore (63)
- à M. LAURENT BETHOUART, une subvention pour travaux de 8 508 € pour participer à la modernisation du restaurant "Le Coin Gourmand" à Thiers (63).

La Commission permanente décide d'accepter la demande de modification du montant des subventions et d'attribuer à la SARL "AC'HÔTEL DU VELAY" une subvention pour travaux de 32 000 € et une avance remboursable de 16 000 € pour participer à la rénovation de l'hôtel-restaurant "Le Bristol" au Puy-en-Velay (43).

▪ **Hôtellerie de plein air**

(page 118 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la SARL "H TRIPLE BARRES", une subvention de 12 000 € pour participer à la construction de trois habitations légères de loisirs sur le camping "Le Belvédère" à Neuvéglise (15)
- à la SARL "GRANGFORT", une subvention de 9 000 € pour participer à la reconstruction d'une piscine extérieure au camping du château de la Grange Fort aux Pradeaux (63) et d'accepter que l'opération ait débuté avant la présente décision
- à la commune de COURNON (63), une subvention de 20 000 € pour participer à la construction de huit habitations légères de loisirs au camping municipal et d'accepter que l'opération ait débuté avant la présente décision

- à la SARL "CJLCFC", une subvention pour travaux de 59 300 € et une subvention pour la création d'équipements de loisirs de 9 000 € pour participer à la construction d'un bâtiment d'accueil avec un espace de détente et des jeux pour enfants au camping "Le Pré Bas" à Murol (63) et d'accepter que l'opération ait débuté avant la présente décision.

▪ **Aide au développement d'une offre touristique innovante**

(page 127 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer à la SCI "LA TOUR DU SOLEIL" une subvention de 224 952 € pour participer à la création d'un complexe touristique et de remise en forme 3 étoiles au Château de Salzuit (43) et d'accepter que l'opération ait débuté avant la présente décision.

▪ **Meublés de tourisme**

(page 130 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'adopter la programmation qui conduit à l'attribution de 53 400 € de subventions contribuant ainsi à la création de 11 gîtes ruraux privés et de 4 chambres et tables d'hôtes
- d'accepter que les travaux aient débuté avant la décision attributive de subvention pour les dossiers suivants :

- Mme et M. Marc PASCAL à Villedieu (15),
- Mme et M. Jean-Pierre MARIE à Collandres (15),
- Mme et M. André LOUSSERT à Cussac (15),
- Mme et M. HERCOUET à Saint-Étienne-de-Maurs (15),
- Mme et M. Henri GALVAING à Vebret (15),
- Mme et M. Gilles SARDIN à Chastel (43).

▪ **Aires de services pour camping-cars**

(page 136 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 3 000 € à la commune de PÉRIGNAT-LES-SARLIÈVE (63), pour participer à la création d'une aire de services pour camping-cars.

▪ **Programme Régional Tourisme et Handicap**

(page 138 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 9 166 € à Mme Aude VIOT pour participer à la création d'un gîte rural 3 épis "gîtes de France" accessible aux personnes handicapées, au Brethon (03) et d'accepter que l'opération ait débuté avant la présente décision.

▪ **Aide au conseil et aux études pour la qualification et le développement de l'offre touristique régionale**

(page 140 du rapport)

- **Expertises-projets et expertises architecturales et de décoration**

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la communauté de communes CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS (15), une subvention de 2 000 € pour la mission d'expertise architecturale concernant le projet de création d'habitations légères de loisirs sur son territoire
- à la SARL "LOISIRAMA", une subvention de 2 000 € pour l'expertise architecturale et de décoration et l'expertise-projet concernant le projet de création d'un hébergement touristique au Crest (63)
- à M. THIERRY BARBEY, une subvention de 960 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de création d'un parc résidentiel de loisirs à Champeix (63)
- à la SARL "CHA HÔTEL LE SPLENDID", une subvention de 960 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de modernisation de l'hôtel-restaurant "Le Splendid" à Châtel-Guyon (63)
- à l'association "TEMPS JEUNES", une subvention de 960 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de rénovation du centre de vacances "Le Manoir du Vignet" à Saint-Nectaire (63).

- Journées de conseil

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la SARL "GROUPE CŒUR ET DÉTENTE" une subvention de 1 280 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'hôtel-restaurant "Château d'Ygrande" à Ygrande (03)
- à la SARL "RIVES DE L'ARZON", une subvention de 1 218 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'hôtel-restaurant "Les Rives de l'Arzon" à Vorey-sur-Arzon (43)
- à la SARL LE JARDIN, une subvention de 1 280 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant le restaurant "Le Jardin" à Issoire (63)
- à la SARL "GHF", une subvention de 1 280 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'hôtel-restaurant des Bains à Châtel-Guyon (63)
- à l'EURL "AP 15", une subvention de 1 280 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant le Grand Hôtel au Mont-Dore (63)
- à la SARL "AMBITION", une subvention de 1 280 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant le Dôme Hotel à Aubière (63).

- Aide à l'emploi dans le tourisme

(page 153 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 11 000 € à la SA "SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'HÔTELLERIE" (43), pour participer à la création d'un poste de responsable des fonctions marketing, direction des ventes et communication, sous réserve de l'approbation lors de la session du 24 avril 2007 des nouvelles modalités d'application de ce programme
- 11 000 € à la S.A.R.L. "CEVEO" (63), pour participer au recrutement d'un responsable qualité environnement, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Régionale lors de la session du 24 avril 2007 des nouvelles modalités d'application de ce programme
- 5 000 € à l'ALT Pays Riom Limagne (63), pour participer à la création d'un poste d'agent d'animation réseau et de gestion de l'information.

AGRICULTURE ET FORÊT

▪ **Contrat régional d'installation agricole**

(page 157 du rapport)

- Installation hors cadre successoral

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 20 250 € aux agriculteurs dont la liste figure dans le rapport et de considérer que les installations peuvent avoir débuté avant la présente décision.

- Accès au foncier

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 23 911 € à la SAFER AUVERGNE pour les dossiers présentés dans le rapport
- d'accepter le principe d'engager les crédits auprès de la SAFER AUVERGNE et que le versement lui soit également adressé
- d'accepter que le stockage des terres puisse avoir débuté avant la présente décision.

▪ **Développement de l'emploi salarié**

(page 160 du rapport)

- Aide à la création d'emploi salarié au sein des groupements d'employeurs

La Commission permanente décide de retenir les demandes présentées dans le rapport pour un montant global de subventions de 23 000 € et de considérer que les embauches peuvent avoir eu lieu avant la présente décision.

- Aide à l'utilisation des services de remplacement par les agriculteurs

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
 - pour le motif congés :
 - 390 € au Groupement d'Employeurs pour l'Aide au Remplacement des Agriculteurs du Cantal à Aurillac (15)
 - 6 510 € à Agri-Remplacement à Aubière (63)
 - pour le motif formation :
 - 90 € à l'Association Départementale des Services de Remplacement de l'Allier à Moulins (03)
 - 1 140 € à Agri-Remplacement à Aubière (63)
- d'accepter le principe d'engager ces aides auprès des groupements d'employeurs à vocation remplacement départementaux, ceux-ci s'engageant à faire figurer sur les factures adressées aux agriculteurs le montant de l'aide de la Région Auvergne, qui vient en déduction du montant à payer par les agriculteurs bénéficiaires (ou le cas échéant à reverser l'aide aux agriculteurs bénéficiaires)
- de considérer que les congés et les formations peuvent avoir eu lieu avant la date de la présente Commission Permanente.

▪ **Charte porcine**

(page 165 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de retenir les demandes d'aide régionale présentées pour un montant global de 59 972 €
- de ne pas procéder au versement de l'aide attribuée au GAEC DES GLYCINES à LABESSERETTE (15) avant réception au Conseil régional d'Auvergne d'une attestation d'engagement dans la démarche CAPELIN
- de ne pas procéder au versement de l'aide attribuée à l'EARL DE BOIS FOU à GENNETINES (03) avant réception au Conseil régional d'Auvergne d'une attestation de non commencement des travaux avant l'accord de subvention et de conservation des investissements subventionnés en activité pendant au moins 5 ans à compter de l'accord de subvention
- d'accepter la modification des investissements éligibles pour l'opération relative à l'EARL DE BOIS FOU à GENNETINES (03).

▪ **Développement de l'agriculture biologique**

(page 170 du rapport)

▪ Restauration collective biologique

La Commission permanente décide :

- d'attribuer des aides pour un montant global de 1 136,80 € au titre de l'action "Aide aux repas biologiques dans les lycées", à répartir entre les différents bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport
- d'accepter que les repas biologiques puissent avoir eu lieu antérieurement à la date de la présente décision
- de procéder au versement des subventions au vu de l'imprimé de demande de subvention "Aide à la restauration collective biologique dans les lycées" et des factures acquittées.

▪ Promotion et communication

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 12 160 € à Auvergne Biologique pour l'organisation du Printemps de la BIO
- de procéder au paiement de cette aide au vu d'un compte-rendu technique et financier
- d'accepter que l'opération subventionnée puisse avoir débuté antérieurement à la date de la présente décision.

▪ Accompagnement de la stratégie de développement de la SARL Laiterie de la Tourette à Saint-Genès la Tourette (63)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une aide d'un montant de 5 300 € à la SARL Laiterie de la Tourette pour l'accompagnement de sa stratégie de développement
- de procéder au paiement de cette aide au vu des factures acquittées et d'un compte-rendu d'activités
- d'accepter que l'opération puisse avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la date de la présente décision.

▪ Modifications diverses

À la suite d'erreurs dans le tableau transmis par Auvergne Biologique, la Commission permanente décide d'accepter les modifications proposées dans le rapport.

▪ **Contrats de valorisation et de qualité**

(page 175 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 000 € à l'UPRA Salers pour la réalisation de son programme de promotion-communication pour 2007
- 15 000 € à l'Union de Coopératives Acajou des Volcans pour les actions 2007 liées à la mise en place d'un réseau collectif de vente directe de viande de Salers
- 2 180 € à l'Union de Coopératives Acajou des Volcans et 810 € à la Coopérative Fromagerie des Vaches Salers pour la mise en place d'un local de vente de produits de Salers
- 5 000 € à la Fédération Départementale des Producteurs de Lait du Puy-de-Dôme pour la mise en œuvre d'un projet partenarial amont/aval de développement de la filière laitière

- de procéder au paiement de ces subventions au vu d'un compte-rendu d'exécution technique et financier

- d'accepter que les opérations subventionnées aient pu recevoir un début d'exécution antérieur à la date de la présente décision.

▪ **Manifestations en faveur des produits de qualité**

(page 183 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 000 € au Syndicat Aubrac de la Haute-Loire pour l'organisation du concours interdépartemental de la race Aubrac à Saugues (43) les 20 et 21 octobre 2007
- 24 340 € à l'Agence Régionale de Développement Économique pour l'organisation de la convention d'affaires Reg'Alim à Aurillac (15) les 6 et 7 juin 2007 *(Non participation au vote de M. Jacques-Bernard MAGNER)*
- 10 000 € à la Fédération Régionale des CIVAM d'Auvergne :
 - 5 000 € pour la participation à différentes manifestations autour des produits fermiers
 - 5 000 € pour l'organisation de l'opération "Ouvrir sa ferme pour offrir des garanties"
- 4 000 € à la Société d'Agriculture de l'Allier pour l'organisation du Concours Général Agricole Charolais à Moulins (03) du 29 novembre au 1er décembre 2007
- 3 300 € au Comité des Concours Agricoles de Montluçon (03) pour l'organisation de deux concours agricoles du 20 au 22 mars 2007 et du 25 au 27 octobre 2007

- de procéder au paiement de ces subventions au vu d'un compte-rendu d'exécution technique et financier et de documents faisant état de la mise en évidence de la participation financière de la Région Auvergne

- d'accepter que les opérations subventionnées aient pu recevoir un début d'exécution antérieur à la date de la présente décision.

▪ **Contrat de soutien à l'apiculture**

(page 191 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une aide d'un montant de 90 000 € à l'Association de Développement de l'Apiculture en Auvergne

- de procéder au paiement de cette aide au vu des pièces mentionnées dans la convention d'exécution du programme

- d'accepter que les opérations subventionnées puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution à compter du 1^{er} janvier 2007.

▪ **Contrat filière qualité éleveurs**

(page 193 du rapport)

Compte tenu d'un changement de raison sociale, la Commission permanente décide d'accepter les modifications des listes de bénéficiaires des subventions attribuées au GVL en remplaçant le GAEC DES NOYERS par M. Philippe MAJEUNE à tours sur Meymont (63).

▪ **Production caprine**

(page 194 du rapport)

La Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 2 526 € entre les différents bénéficiaires indiqués dans le rapport et d'accepter que les actions subventionnées aient été réalisées antérieurement à la date de la présente décision.

▪ **Regroupement des forêts sectionnales**

(page 196 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de transférer, au profit du CNASEA, l'engagement des crédits figurant dans le rapport, sans modifier l'imputation de prélèvement de ces crédits compte tenu du fait que les bénéficiaires finaux sont inchangés
- de procéder au versement de ces crédits dans les conditions prévues par l'avenant n° 2 relatif à la gestion par le CNASEA de la mesure i.5.1 du Plan de Développement Rural National.

▪ **Voirie forestière**

(page 199 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de transférer, au profit du CNASEA, l'engagement des crédits figurant dans le rapport, sans modifier l'imputation de prélèvement de ces crédits compte tenu du fait que les bénéficiaires finaux sont inchangés
- de procéder au versement de ces crédits dans les conditions prévues par l'avenant n° 2 relatif à la gestion par le CNASEA de la mesure i.5.1 du Plan de Développement Rural National.

▪ **Promotion du bois dans la construction**

(page 203 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 20 995 € à la SCI Le Garay de May (43) pour la construction d'un bâtiment d'entreprise
- 30 500 € (plafond) à la communauté de communes de Haute-Combraille (63) pour la construction d'une halle de sports et d'un dojo sur la commune de Pontaumur
- 30 000 € (plafond) à la commune de Saint-Beauzire (63) pour la construction d'un espace sportif

- d'accepter que le dossier de la communauté de communes de Haute-Combraille ait été instruit selon les modalités en vigueur avant le 1er juillet 2006

- d'accepter que les investissements subventionnés puissent avoir débuté avant la date de la présente décision.

▪ **Production de viande bovine**

(page 206 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la prolongation de validité relative à la subvention attribuée au GAEC D'ESPRADAT à Saint-Just près Brioude (43).

▪ **Production avicole**

(page 207 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de prolonger jusqu'au 6 mars 2008 le délai de début d'exécution de l'opération relative au GAEC DE BERTENANCHE à Teilhet (63)

- la modification de bénéficiaire indiqué dans le rapport : GAEC LES DEUX CROIX à Augerolles (63).

ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

▪ **Fonctionnement des lycées publics : dotations complémentaires**

(page 209 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une dotation complémentaire de fonctionnement pour un montant global de 25 409,57 € aux établissements suivants :

- 20 000,00 € au lycée agricole de Rochefort-Montagne
- 5 409,57 € au lycée *Henri Sainte-Claire Deville* à Issoire.

▪ **Dotations de fonctionnement pour les lycées privés sous contrat d'association avec le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche : régularisations**

(page 211 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de régulariser les dotations de fonctionnement allouées aux lycées privés sous contrat d'association avec le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche, au titre de l'année 2007 ; cette régularisation est effectuée au vu des effectifs définitifs transmis par les Inspections

académiques et sur la base d'une augmentation de 2 % appliquée au coût par élève, par rapport à l'année 2006 ; cette régularisation se traduit par l'affectation de 290 899 € de crédits supplémentaires, s'ajoutant aux 2 201 200 € répartis au titre des dotations provisoires pour l'année 2007

- d'adopter les dotations définitives par lycée, telles que présentées en annexe au rapport
- pour les lycées dont le montant de la dotation provisoire est supérieur à celui de la dotation définitive, le versement du 3ème acompte de la dotation sera minoré du trop perçu
- pour les lycées dont le montant de la dotation provisoire est inférieur à celui de la dotation définitive, la régularisation fera l'objet d'une dotation complémentaire de fonctionnement.

▪ **Dotations forfaitaires pour travaux urgents dans les établissements publics**

(page 215 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une dotation complémentaire pour travaux urgents de 11 700 € au lycée agricole *Antoine Brun* à Lapalisse.

▪ **Dénomination du lycée agricole de Durdat-Larequille**

(page 216 du rapport)

La Commission permanente décide de dénommer le lycée agricole de Durdat-Larequille, lycée agricole Montluçon-Larequille *Christophe Thivrier*. (Abstention du Groupe UPA).

▪ **Programme prévisionnel des investissements et programme général annuel de travaux dans les lycées**

(page 217 du rapport)

Pour la rénovation du lycée *Paul Constans* à Montluçon, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, conclue avec la Société ICADE G3A, à Boulogne-Billancourt (92).

Pour la construction de la Maison Internationale Universitaire de Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer :

- l'avenant au marché coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, attribué à la société NORISKO COORDINATION, à Bagneux (92)
- l'avenant au marché d'ordonnancement, de pilotage et de coordination, attribué à la société OUEST COORDINATION, à Lorient (56).

Pour la restructuration du lycée agricole de Brioude-Bonnefont, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, attribué à la société CETE APAVE, à Chadrac.

Pour l'amélioration de l'acoustique du COSEC et des travaux de mise en sécurité au lycée *Jeanne d'Arc* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, attribué à la société ISOBASE à Vaulx-en-Velin (69).

Pour des travaux de mise en sécurité au lycée *Marie Curie* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, attribué au bureau d'études GRETCO INGÉNIERIE, à Clermont-Ferrand.

Pour des travaux de mise en sécurité au lycée *Amédée Gasquet* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, attribué au bureau d'études JLR INGÉNIERIE, à Tallende.

Pour la restructuration partielle du lycée Pierre Boulanger à Pont-du-Château, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer :

- l'avenant n° 2 au marché de travaux, attribué à l'entreprise DÔME MENUISERIE BÂTIMENT, à Cébazat

- l'avenant n° 2 au marché de travaux, attribué à l'entreprise SGP FINITION, à Clermont-Ferrand.

Dans le cadre du Programme Prévisionnel des Investissements et du programme général annuel de travaux dans les lycées publics, la Commission Permanente du Conseil régional d'Auvergne prend acte des attributions décidées par la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Président :

- pour la construction du lycée du Bâtiment à Riom, à signer le marché de travaux qui sera conclu avec le groupement d'entreprises générales SOBEA AUVERGNE et EIFFAGE CONSTRUCTION AUVERGNE à Clermont-Ferrand, pour un montant de 38 592 895,82 € HT.

- pour la rénovation du lycée agricole *Louis Mallet* à Saint-Flour, à signer les marchés de travaux qui seront conclus avec les entreprises suivantes :

Lot 1 - démolition - terrassement - VRD, attribué à l'entreprise MARQUET à Saint-Flour pour 210 957,47 € HT

Lot 2 - gros-œuvre, attribué à l'entreprise DE ROSSO à Saint-Flour pour 560 137,42 € HT

Lot 3 - charpente bois, attribué à l'entreprise MIRAMONT à Saint-Flour, pour 156 534,45 € HT

Lot 4 - couverture - zinguerie, attribué à l'entreprise RAMADIER/PARATIAS à Saint-Flour, pour 103 926,70 € HT

Lot 5 - menuiserie aluminium, attribué à l'entreprise JARRIGE – 15300 à Murat, pour 156 325,00 € HT

Lot 6 - menuiserie bois - signalétique, attribué à l'entreprise ROSSI à Saint-Flour, pour 197 431,08 € HT

Lot 7 - serrurerie, attribué à la SARL Serrurerie de la Margeride à Ruynes-en-Margeride, pour 12 171,20 € HT

Lot 8 - cloisons - plafonds isolation, attribué à l'entreprise ROQUES SA à Aurillac, pour 161 506,25 € HT

Lot 9 - faux plafonds, attribué à l'entreprise BELET ISOLATION à Olemps, pour 41 749,30 € HT

Lot 10 - sols scellés - faïence, attribué à l'entreprise CAROPRO aux Ternes, pour 63 039,87 € HT

Lot 11 - sols souples, attribué à l'entreprise SOL 15000 à Aurillac, pour 93 717,56 € HT

Lot 12 - peinture, attribué à l'entreprise ROQUES SA à Aurillac, pour 109 255,35 € HT

Lot 14 - Plomberie sanitaire - ventilation - chauffage eau chaude, attribué à l'entreprise CALMELS PETITFOUR à Saint-Flour, pour 292 524,41 € HT

Lot 15 - électricité - courants forts, attribué à la SARL MOURGUES/FORCLUM-HTI à Saint-Flour, pour 355 671,10 € HT

Lot 16 - électricité - courants faibles - alarme incendie, attribué à l'entreprise CEGELEC Centre Est à Brives-Charensac, pour 206 439,68 € HT

Lot 17 - équipement salles scientifiques, attribué à l'entreprise IDILABOR SAS à Laigne-en-Belin, pour 10 858,64 € HT

Lot 18 - ascenseur, attribué à la société TYSSENKRUPP à Clermont-Ferrand, pour 23 400 € HT.

▪ **Programme prévisionnel des investissements et programme général annuel de travaux dans les lycées**

(rapport complémentaire)

Dans le cadre du Programme Prévisionnel des Investissements et du programme général annuel de travaux dans les lycées publics, la Commission Permanente :

- prend acte des attributions décidées par la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Président, pour la rénovation du lycée *Blaise Pascal* à Ambert, à signer les marchés de travaux qui seront conclus avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 - Démolition - gros-œuvre, attribué à la SARL CHANTELAUZE à Marsac en Livradois, pour 430 504,02 € HT
- Lot 3 - Étanchéité, attribué à l'entreprise ASTEN à La Talaudière (42), pour 224 398,70 € HT
- Lot 4 - Menuiseries extérieures, attribué à l'entreprise SERO PVC à Yssingeaux, pour 331 797 € HT
- Lot 6 - Menuiseries intérieures, attribué à l'entreprise CHEVARIN à Ambert, pour 339 153,50 € HT
- Lot 7 - Cloisonnement - peinture, attribué à l'entreprise CHAMPEAUX & Fils à Arlanc, pour 560 320 € HT
- Lot 8 - Carrelage - faïence, attribué à l'entreprise SEA à Creuzier le Neuf (03), pour 44 853,90 € HT
- Lot 10 - Plafonds suspendus, attribué à l'entreprise CHAMPEAUX & Fils à Arlanc, pour 117 604,60 € HT
- Lot 11 - Électricité - courants forts et faibles, attribué à l'entreprise SO EGP à Montbrison (42) pour 548 669,76 € HT
- Lot 13 - Paillasses, attribué à l'entreprise EMSM à Romilly sur Andolle (27), pour 30 809,41 € HT.

- autorise le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer un avenant aux marchés de travaux suivants, pour la réhabilitation des gymnases du lycée *Ambroise Brugière* à Clermont-Ferrand :

- Lot 2 - Étanchéité - zinguerie, attribué à l'entreprise SNEI, à Lempdes
- Lot 4 - Menuiseries intérieures bois, attribué à l'entreprise MEGEMONT à Olby
- Lot 5 - Plâtrerie - peinture - isolation - faux plafonds, attribué à l'entreprise AFP, à Clermont-Ferrand
- Lot 6 - Carrelage - faïence, attribué à l'entreprise CARREAU-PLUS à Clermont-Ferrand
- Lot 12 - Électricité, attribué à l'entreprise ATE SAS à Naucelles.

▪ **Équipement des lycées publics**
(page 228 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'affecter 230 000 € (équipements liés à des rénovations), pour les opérations en maîtrise d'ouvrage définies en annexe du rapport
- d'affecter 1 500 000 € (équipements liés à la mise en place de l'Environnement Numérique de Travail)
- d'affecter 270 000 € (programme général), pour les opérations en maîtrise d'ouvrage définies en annexe du rapport
- d'attribuer des subventions (programme général), pour un montant total de 342 000 € pour les opérations définies en annexe du rapport
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à lancer des appels d'offres pour la dévolution des équipements
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à avoir recours à la procédure négociée, si un appel d'offres est infructueux
- de donner délégation à la Commission d'Appel d'Offres du Conseil régional d'Auvergne pour désigner les entreprises attributaires
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés de fournitures à intervenir et les avenants, éventuels aux dits marchés, ainsi que les marchés passés sans formalité préalable.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

▪ **Actions collectives de formation professionnelle destinées à des personnes sans emploi (marchés publics)**

(page 233 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'adopter l'ensemble des marchés de formation relatif au Programme Régional 2007- n° 5 - programme mobilisation sociale et professionnelle, tel qu'il est mentionné dans le rapport
- d'approuver ces marchés qui représentent un montant total de 631 873,20 €, dont 315 936,60 € au titre du Fonds Social Européen 2007-2013.

▪ **Actions collectives de formation professionnelle destinées à des personnes sans emploi (marchés publics)**

(rapport complémentaire)

- Modifications pour des formations ayant déjà fait l'objet d'une décision de Commission permanente

La Commission permanente décide de prendre acte des annulations des formations mentionnées dans le rapport, ce qui entraîne une réduction de financement de 87 490,50 € en 2007, dont 22 223,25 € au titre du Fonds Social Européen objectif 2.

La Commission permanente décide de prendre acte des correctifs suivants :

- le montant du marché d'ADELFA s'élève à 38 430 €, dont 19 215 € au titre du Fonds Social Européen 2007/2013
- le montant du marché du GRETA Bassin Dore Allier s'élève à 51 375 €, dont 25 687,50 € au titre du Fonds Social Européen 2007/2013, ce qui entraîne un supplément de financement de 10 275 €, dont 5 137,50 € au titre du Fonds Social Européen 2007/2013.

- Nouvelle commande

La Commission permanente décide d'approuver les bons de commande complémentaires relatifs au programme régional 2007-N°1, tels que mentionnés dans le rapport. Les montants de ces bons de commande complémentaires représentent une somme totale de 293 067,50 €, dont 10 695 € au titre du Fonds Social Européen 2007/2013.

▪ **Achat de places dans les actions de formation dont la Région Auvergne n'est pas l'unique ou le principal financeur**

(page 236 du rapport)

- Accompagnement d'actions de formation bénéficiant du soutien financier de l'Union Européenne dans le cadre du programme EQUAL

La Commission permanente décide :

- d'apporter, dans le cadre du projet G.D.I.D. (Gouvernance Développement Initiatives Durables)- Solidaires sur un territoire , une aide de 90 000 € répartie comme suit :

- 30 000 € à AFORMAC
- 30 000 € à ADEFOR
- 30 000 € à ADELFA Entreprendre

- d'accorder aux bénéficiaires de ces actions le statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunéré

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec les organismes de formation les conventions correspondantes ainsi que leurs éventuels avenants.

- Diplôme universitaire d'administration d'établissements du secteur sanitaire et social

La Commission permanente décide :

- d'apporter une aide de 57 408 € (dont 45 926 € en 2007 et 11 482 € en 2008) à l'Université d'Auvergne à Clermont-Ferrand (Faculté de Droit et de Science Politique) pour la prise en charge de la préparation du Diplôme Universitaire d'Administration d'Établissements du Secteur Sanitaire et Social en faveur de 8 personnes sans emploi

- d'accorder aux bénéficiaires de cette action le statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunéré

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec l'Université d'Auvergne la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants.

▪ **Investissement dans les structures d'accueil**

(page 241 du rapport)

▪ Mission Locale de Montluçon

La Commission permanente décide :

- d'attribuer à la Mission Locale de Montluçon une subvention de 10 926 € pour l'acquisition de :

- 2 ordinateurs portables
- 2 imprimantes
- 2 postes informatiques fixes
- 1 vidéo projecteur, 1 scanner, 4 ordinateurs, 1 imprimante, 1 tour "lecteur DVD" pour l'espace multimédia
- mobilier : espace attente, banque d'accueil, armoire, pour l'aménagement de l'espace accueil

- de prendre en compte les investissements réalisés antérieurement à la décision de la présente décision

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec la Mission Locale de Montluçon la convention correspondant à cet investissement et ses éventuels avenants.

▪ Mission Locale des Hautes-Terres (Saint-Flour)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer à la Mission Locale des Hautes-Terres une subvention de 1 102 €, pour l'acquisition de deux postes informatiques, d'un téléviseur et d'un combiné DVD

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec la Mission Locale des Hautes-Terres la convention correspondant à cet investissement et ses éventuels avenants.

▪ Mission Locale du Velay

La Commission permanente décide :

- d'attribuer à la Mission Locale du Velay une subvention de 1 304 €, pour l'acquisition d'un ordinateur portable et d'un téléviseur

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec la Mission Locale du Velay la convention correspondant à cet investissement et ses éventuels avenants.

▪ **Fonds d'Intervention Formation**

(page 244 du rapport)

▪ Nouvelles demandes

La Commission permanente décide :

- d'accorder au titre du Fonds d'Intervention Formation, une aide globale de 129 857,20 € dont 103 920,20 € en 2007 et 25 937 € en 2008 aux entreprises suivantes :

- 1 440 € à l'ASSOCIATION DE GESTION ET COMPTABILITÉ D'Auvergne à Yzeure (03)
- 5 594,40 € au CENTRE DE GESTION AGRÉÉ COMPTABLE DU BOURBONNAIS à Moulins (03)
- 23 454 € à l'entreprise GUILLAUMOND à Saint-Pal-de-Mons (43)
- 4 425,60 € aux ÉTABLISSEMENTS PIERRE QUIOC à Sainte-Sigolène (43)
- 3 463,80 € à la SARL AUVERGNE ASCENSEURS à Saint-Germain Laprade (43)
(dont 2 551,80 € en 2007 et 912 € en 2008)
- 19 298,40 € à la SAS COMBRONDE LOGISTIQUE à Thiers (63)
- 22 131 € à la SA SÉLECTIS à Riom (63)
- 50 050 € à TER PLEIN CONSOLIDATION à Clermont-Ferrand (63)
(dont 25 025 € en 2007 et 25 025 € en 2008)

- d'accepter que certaines opérations aient pu démarrer avant la décision attributive de subvention

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec les entreprises les conventions afférentes et les éventuels avenants.

▪ Poursuite de la formation "profession chef d'entreprise"

La Commission permanente décide d'accorder aux entreprises suivantes une aide globale de 6 232 € en 2007 répartie comme suit :

- 2 128 € à ACR CENTRE à Clermont-Ferrand
- 1 064 € à AUDIENS 63 à Clermont-Ferrand
- 1 064 € à MARQUAGE MODERNE à Riom (63)
- 912 € à SOPRODI à Romagnat (63)
- 1 064 € à DISTAUB à Creuzier le Vieux (03).

La Commission permanente décide d'accepter que ces formations aient pu être déjà réalisées avant la présente décision et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec les entreprises l'avenant correspondant lié à ces actions.

▪ **Fonds d'intervention régional**

(page 257 du rapport)

- Secteur sanitaire et social et soins à domicile

La Commission permanente décide :

- d'approuver les actions de formation telles que présentées dans le rapport au bénéfice des personnels de l'ADMR, de l'URIOPSS et de l'URASSAD, pour un coût total de 119 332,41 €
- d'accepter que certaines formations aient pu démarrer avant la présente décision
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions correspondantes avec l'ADMR, l'URIOPSS et l'URASSAD ainsi que leurs éventuels avenants.

- Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne (CRDTA)

La Commission permanente décide :

- de verser la somme de 125 919,94 € pour la mise en œuvre des formations de professionnalisation des acteurs du tourisme en Auvergne aux organismes de formation mentionnés ci-dessous :

FC Développement à Clermont-Ferrand

La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Auvergne à Clermont-Ferrand

Métaform Langues à Clermont-Ferrand

Claude-Hélène PASCO Consultant à Hardricourt (78)

Next Media à Clermont-Ferrand

Proformia Services à Vals près Le Puy

Hécate Consultant à Vichy

INFA à Clermont-Ferrand

Cabinet Alliance à Coudes

Jean-Pierre SANTY Consultant à Saint-Bonnet Le Froid

Dominique Rabet Consultant à Nantes (44)

CENFOP à Clermont-Ferrand

ABC Info à Aiguilhe

- de prévoir de financer, dans ce cadre, 70 % des coûts pédagogiques de la formation pour les personnes en activité et 100 % des coûts pédagogiques de la formation pour les personnes sans emploi
- d'accorder aux personnes sans emploi le statut de stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré (couverture sociale et risque accident du travail)
- d'accepter que certaines formations aient pu démarrer avant la décision attributive de la subvention
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions correspondantes ainsi que leurs éventuels avenants avec les organismes de formation pré-cités
- d'accorder une aide de 15 000 € au Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne (CRDTA) pour financer la mise en place de séminaires de formation "éducteurs" et de forums régionaux
- d'accorder aux personnes sans emploi le statut de stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré (couverture sociale et risque accident du travail)
- d'accepter que certaines formations aient pu démarrer avant la décision attributive de la présente subvention
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention correspondante avec le CRDTA ainsi que ses éventuels avenants.

▪ **Investissement dans les organismes de formation**

(page 265 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 3 560,09 € à l'Institut Technique d'Infographie à Clermont-Ferrand, pour l'acquisition de deux stations CAO/DAO, d'un traceur DAO et d'un vidéo-projecteur
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec l'organisme de formation l'arrêté correspondant à cet investissement.

▪ **Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle**

(page 267 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de prendre en charge la rémunération en qualité de stagiaire de la formation professionnelle ouvrant droit à la protection sociale et au risque accident du travail pour 44 jeunes bénéficiaires d'une bourse Leonardo dans le cadre du projet "Déclif" initié par le département mobilité européenne de l'AFORMAC
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer avec l'AFORMAC la convention afférente et ses éventuels avenants.

▪ **Aide au fonctionnement de l'apprentissage pour l'année 2007**

(page 269 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder pour l'année 2007 les subventions de fonctionnement pour l'apprentissage, pour un montant total de 19 686 966 €, suivant la répartition suivante :

- Imputation budgétaire 931.12-6574/14287 (organismes privés)

. Centres de formation d'apprentis interprofessionnels

- 2 154 271 € : Institut de formation interprofessionnel d'Avermes
- 858 109 € : Institut de formation professionnelle et permanente d'Aurillac
- 1 747 671 € : Institut de formation professionnelle de Bains
- 4 615 564 € : Institut des Métiers de Clermont-Ferrand
- 102 303 € : CFA interprofessionnel à Ambert

. Centres de formation d'apprentis du BTP

- 1 536 134 € : École des métiers du bâtiment à Bellerive-sur-Allier
- 859 446 € : CFA du BTP Georges Boché à Massiac
- 899 714 € : Centre de formation aux techniques du bâtiment à Bains
- 1 795 412 € : CFA du BTP André Gendre à Clermont-Ferrand

. Centres de formation d'apprentis agricoles

- 267 642 € : CFA agricole de l'Institut des Sciences de la Vie et de la Terre au Puy

- . Centres de formation d'apprentis de branche
 - 577 056 € : Centre de formation des apprentis de l'industrie à Désertines
 - 21 578 € : CFA de l'industrie agroalimentaire à Clermont-Ferrand
 - 119 416 € : CFA du transport de la logistique en Auvergne à Clermont-Ferrand
 - 255 719 € : CFA des métiers du sport et de l'animation à Clermont-Ferrand

 - . Autres centres de formation d'apprentis
 - 304 000 € : CFA IRISup à Clermont-Ferrand
 - 240 100 € : CFA spécialisé à Clermont-Ferrand (part Région, part FSE imputée ci-après)

 - . Sections d'apprentissage
 - 29 429 € : Centre interrégional de formation alternée de la plasturgie à Monistrol
 - 8 500 € : IFSS - Croix Rouge Française à Moulins.
- Imputation budgétaire 931.12-65735/449 (organismes publics)
- . Centres de formation d'apprentis agricoles
 - 379 146 € : CFA agricole de l'Allier à Neuvy
 - 706 903 € : CFA agricole et forestier du Cantal à Aurillac
 - 555 405 € : CFA agricole de la Haute-Loire à Fontannes
 - 857 684 € : CFA agricole du Puy-de-Dôme à Lempdes

 - . Autres centres de formation d'apprentis
 - 555 664 € : CFA de l'éducation nationale en Auvergne à Clermont-Ferrand.
- Imputation budgétaire 931.12-6574/9224 (Fonds Social Européen)
- . Autres CFA
 - 240 100 € : CFA spécialisé à Clermont-Ferrand (part FSE, part Région imputée ci-dessus).

- **Mise en oeuvre de la gratuité de formation de niveau V : Prise en charge des coûts de formation dans les établissements de formation des secteurs social, paramédical et de sages-femmes**
 (page 277 du rapport)

La Commission permanente décide, pour la rentrée de janvier-février 2007 de verser au titre de la prise en charge des frais de formation de niveau V aux centres de formation les subventions suivantes :

- 52 344 € à l'ITSRA
- 42 876 € au Centre hospitalier de Montluçon pour l'IFA
- 48 678 € au Centre hospitalier de Vichy pour l'IFAS
- 14 488 € au Centre hospitalier d'Ambert pour l'IFAS
- 25 106 € au Centre hospitalier de Thiers pour l'IFAS
- 8 676 € au Centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand pour l'IFA
- 13 846 € au LEAP Saint-Joseph à Maurs pour l'IFAS.

SERVICES COMMUNS

▪ **Information sur la formation 4430**

(page 281 du rapport)

- Présentation des métiers et formations de l'automobile au Salon de l'Automobile

La Commission permanente décide :

- d'accorder une subvention de 5 000 € à l'ANFA pour organiser et animer le pôle "formation" au Salon de l'Automobile qui se tiendra du 23 au 26 mars 2007
- d'accepter que la présente décision de financement intervienne après la tenue de cette manifestation.
 - Guide de l'apprentissage

La Commission permanente décide :

- d'actualiser, pour l'année 2007, le guide de l'apprentissage en Auvergne pour un coût de 32 492,49 € TTC
- de procéder au paiement de cette somme en faveur du bénéficiaire
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer tous les documents relatifs à cette opération.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, BOURSES ET RECHERCHE

▪ **Communication scientifique - Information sur la Formation - CERDI**

(page 285 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'allouer les subventions figurant dans le rapport pour l'organisation de colloques, d'un montant total de 53 100 € et ce à titre dérogatoire, quelle que soit la date de réalisation des manifestations au cours de l'année 2007
- de verser ces aides de la manière suivante :
 - 19 100 € à l'Université Blaise Pascal
 - 24 000 € à l'Université d'Auvergne
 - 10 000 € à l'INRA.

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE

Aménagement du territoire – Politique contractuelle et TIC

▪ Contrats Régionaux de Développement Durable du Territoire

(page 291 du rapport)

▪ Avis sur la charte de pays ou validation d'un territoire de projet

La Commission permanente décide :

- de reconnaître, pour une durée de trois ans, le Territoire de Projet en Sologne et Bocage Bourbonnais regroupant les communautés de communes en Bocage Bourbonnais, Bocage Sud, du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise, du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais, Val de Besbre - Sologne Bourbonnaise et la Communauté d'Agglomération Moulins Communauté et d'accepter d'ouvrir les négociations avec ce territoire en vue de proposer son Contrat "Auvergne +"
- de reconnaître, pour une durée de trois ans, le Territoire de Projet du Grand Sancy regroupant les communautés de communes du Massif du Sancy, de Rochefort-Montagne et de Sancy-Artense, et les communes de Saint-Nectaire, Saint-Pierre Colamine, et Saint-Victor la Rivière et d'accepter d'ouvrir les négociations avec ce territoire en vue de proposer son Contrat "Auvergne +"
- de reconnaître, jusqu'au 30 juin 2009, le Territoire de Projet du Bassin de Thiers regroupant les communautés de communes de Thiers Communauté, de la Montagne Thiernoise, du Pays de Courpière, entre Dore et Allier, et la Commune de Saint Rémy sur Durolle, et d'accepter d'ouvrir les négociations avec ce territoire en vue de proposer son Contrat "Auvergne +".

▪ Affectations de crédits

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 25 000 € au Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, pour financer la 2^{ème} année d'animation, de suivi et d'évaluation du Contrat "Auvergne +" du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision
- 178 200 € à la communauté de communes de Commentry - Nérès les Bains au titre du FRADDT-EPCI pour financer la construction d'un centre "accueil de loisirs" et d'accepter le démarrage anticipé des travaux
- 442 500 € à la commune de Cosne d'Allier au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes de la région de Montmarault pour financer la restructuration de la piscine
- 67 821 € à la communauté de communes du Pays d'Huriel au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'aménagement d'une maison des services
- 25 000 € à l'association Pays de Vichy-Auvergne pour financer l'animation, le suivi et l'évaluation du Contrat "Auvergne +" du territoire de projet de Vichy-Auvergne et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision (le versement de cette subvention sera conditionné par la signature d'une convention définissant les engagements de l'association en matière d'animation, de suivi, de coordination et d'évaluation et les engagements du Conseil régional en matière de financement)
- 25 000 € à l'association du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne pour financer la 2^{ème} année d'animation, de suivi et d'évaluation du Contrat "Auvergne +" du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision
- 37 500 € à la communauté de communes du Pays de Murat, au titre du FRADDT-EPCI, pour financer l'acquisition d'un bâtiment dans la ZA du Martinet et 192 500 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer les travaux d'aménagement de ce même bâtiment, et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision

- 16 500 € à la communauté de communes du Pays Gentiane (15) au titre du FRADDT-PAYS pour financer l'animation de la charte forestière du Massif de la Rhue et du Haut Cantal et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision
- 25 000 € au Syndicat Mixte du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières pour financer la 2^{ème} année d'animation, de suivi et d'évaluation du Contrat "Auvergne +" du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision
- 21 286 € à la communauté de communes de l'Emblavez au titre du FRADDT-PAYS pour financer la réalisation de la 1^{ère} tranche du "Circuit des paysages de l'Emblavez" et d'autoriser le démarrage anticipé de cette opération
- 505 916 € à la commune du Puy-en-Velay au titre du FRADDT-EPCI de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour financer la rénovation du Musée Crozatier.

La Commission permanente décide d'annuler la subvention de 10 000 € attribuée à la communauté de communes Riom Communauté le 29 janvier 2007 au titre du FRADDT-PAYS pour financer la 2^{ème} phase de l'étude pré-opérationnelle relative à la Zone Pilote Habitat du quartier du Cerey à Riom, d'attribuer 15 000 € au titre du FRADDT-PAYS pour financer cette opération et d'accepter le démarrage anticipé de cette opération.

- Dérogations

La Commission permanente décide :

- d'accepter que l'opération d'animation, le suivi et l'évaluation du Contrat "Auvergne +" du Pays du Haut Cantal - Dordogne menée par l'association Gentiane ait pu être engagée avant la date de la décision attributive de subvention
- d'autoriser le démarrage anticipé des travaux de restructuration de la Maison de la Pierre à Volvic qui a fait l'objet d'un financement régional le 23 janvier 2006
- d'accepter que le démarrage de l'opération de rénovation de façades de la communauté de communes de la Montagne Thiernoise puisse intervenir jusqu'au 30 juin 2007.

- Revitalisation du patrimoine rural

(page 314 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 19 742 € à la commune de Saint-Front (43), pour financer l'acquisition d'une maison de bourg en vue de la transformer en centre équestre - ferme pédagogique
- d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision.
- d'accepter que le démarrage de l'opération d'aménagement de l'office de tourisme de Billy (03) puisse intervenir jusqu'au 31 décembre 2007
- de déroger à l'article 8 du règlement financier et comptable de la Région Auvergne en ce qui concerne une subvention attribuée à la communauté de communes du Pays de Montfaucon (43).

- Mise en valeur des bourgs d'Auvergne

(page 317 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le démarrage anticipé de la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement du bourg de Fontannes réalisée par la communauté de communes du Brivadois (43).

- Désaffectation de subventions

(page 318 du rapport)

La Commission permanente décide de désaffecter les opérations listées dans le rapport.

- **Dispositif Auverdata.net Version 3 : dispositif de reconduction du réseau régional actuel (Version 2) afin d'assurer une continuité de service et prendre en compte de nouveaux usages.**

(page 322 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de reconduire le dispositif Auverdata.net afin d'assurer une continuité de service après avril 2008
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention de groupement Auverdata.net
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour mener toute opération relative au lancement et à la passation d'un nouveau marché de services.

POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE

- **Politique de la ville et de requalification urbaine**

(page 373 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 190 803 € à la ville de Gerzat pour financer la 1^{ère} tranche de l'aménagement du quartier "Le Patural", création d'un mail piétonnier, allée Claude Bois et d'accepter le démarrage anticipé des travaux.

- **Amélioration et création de logements sociaux**

(page 376 du rapport)

Au titre de l'action "Amélioration du patrimoine H.L.M.", la Commission permanente décide :

- d'accepter le démarrage anticipé de l'opération décrite dans le rapport de la S.C.I.C. Habitat Auvergne et Bourbonnais (63)
- d'accepter les prolongations de validité des arrêtés attributifs de subvention décrites dans le rapport.

- **Création d'habitat en milieu rural**

(page 379 du rapport)

Au titre de l'action "Logement public rural", la Commission permanente décide :

- d'attribuer un montant global de subventions de 146 100 € détaillées dans le rapport
- d'accepter le démarrage anticipé de l'opération décrite dans le rapport de la commune de Saugues (43).

Au titre de l'action "Installation de nouveaux entrepreneurs ruraux", la Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 74 280 € détaillées dans le rapport.

- **Habitat des territoires ruraux - public**

(page 385 du rapport)

Au titre de l'action "Aménagement de logements locatifs", la Commission permanente décide :

- d'accepter le démarrage anticipé de l'opération décrite dans le rapport de la commune de Sériers (15)
- d'accepter de prolonger jusqu'au 6 mars 2008 la validité de l'arrêté du 6 mars 2006 attribuant une subvention de 24 000 € à la commune de Deneuille les Mines (03).

Au titre de l'action "Aide à la création de logements locatifs neufs", la Commission permanente décide d'accepter de prolonger jusqu'au 12 décembre 2007 la validité de l'arrêté du 12 décembre 2005 attribuant une subvention de 15 000 € à la commune de Virargues (15).

▪ **Habitat des territoires ruraux - privés**

(page 388 du rapport)

Au titre de l'action "Logements locatifs ruraux", la Commission permanente décide d'accepter la prolongation de l'arrêté attributif de subvention décrite dans le rapport concernant l'opération de la communauté de communes Les Cheires (63).

ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES

▪ **Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables - Plan Soleil**

(page 391 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer un total de subventions de 85 090 € destinées à financer les projets solaires individuels mentionnés dans le rapport
- d'annuler la subvention de 800 € attribuée par arrêté du 14 novembre 2005 et destinée à financer le projet solaire individuel de M. Georges Blanc à Lissac
- de retenir, au titre des modalités d'intervention pour les installations photovoltaïques, les dossiers d'une puissance supérieure à 2 000 Wattcôte pour une aide forfaitaire de 1 500 €.

▪ **Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables - Plan bois-énergie**

(page 399 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer un total de subventions de 20 000 € destinées à financer les projets bois individuels mentionnés dans le rapport.

▪ **Politique de l'eau - Contrats de rivière et de lacs - Contrats territoriaux - SAGE**

(page 401 du rapport)

- Contrat de rivière Alagnon (Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme)

La Commission permanente décide de verser au Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses Affluents, une subvention plafonnée à 5 780 € pour soutenir le programme de communication et de sensibilisation du contrat de rivière Alagnon (ainsi qu'une subvention plafonnée à 2 040 € pour soutenir le coût salarial du technicien de rivière. La demande de versement de cette subvention devra être transmise à la Région Auvergne avant le 31 décembre 2007.

La Commission permanente décide d'attribuer au Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses Affluents une subvention de 3 090 € pour soutenir la réalisation des travaux de restauration, de protection et de remise en état des berges de l'Alagnon au niveau du site de la Roche sur la commune de Beaulieu et d'autoriser la prise en compte des dépenses réalisées antérieurement à la présente décision.

- Contrat de rivière Haute-Dordogne (Cantal et Puy-de-Dôme)

La Commission permanente décide de verser, pour l'organisation de la manifestation "Remue Ménage sur la Dordogne", qui aura lieu du 26 avril au 26 mai 2007 :

- une subvention forfaitaire de 1 240 € pour le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Haute-Dordogne (SIVOM Haute-Dordogne)
- une subvention forfaitaire de 2 000 € à Sancy Artense Communauté.

Les demandes de versement de ces subventions devront être transmises à la Région Auvergne avant le 31 décembre 2007 sur la base d'un bilan de la manifestation.

- Contrat de rivière "Vallée de la Veyre - Lac d'Aydat (Puy-de-Dôme)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 29 200 € au Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre, pour soutenir la réalisation des travaux de restauration des milieux aquatiques.

- **Paysages et gestion de l'espace - Chartes locales paysagères et architecturales**

(page 410 du rapport)

Conformément à l'engagement de la Région Auvergne dans le cadre du Contrat Auvergne + du Pays du Grand Clermont la Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 18 000 € à la communauté de communes Gergovie Val d'Allier pour financer le démarrage d'un dispositif d'aides financières auprès des propriétaires pour la rénovation de façades et de toitures dans les centres anciens. La maîtrise d'ouvrage sera déléguée aux propriétaires ; le versement de la contribution régionale sera effectué à la Communauté de Communes sur justificatifs des travaux facturés aux propriétaires
- 20 445 à la communauté de communes du Pays d'Arlanc pour financer l'aménagement forestier de la parcelle du Sapin.

- **Dérogation au règlement financier et comptable**

(page 413 du rapport)

La Commission permanente décide de déroger au règlement financier et comptable de la Région Auvergne et d'accorder un délai supplémentaire d'un an pour le commencement des travaux des opérations suivantes :

- installation solaire de Mme ou M. ARSAC Françoise ou Roland à Ceyszac, financée par arrêté du 11 avril 2005
- installation solaire de M. COUZET Guy à Fontannes, financée par arrêté du 14 novembre 2005
- installation bois de M. RIGAL Fabien à Paulhac, financée par arrêté du 11 avril 2005.

COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS

- **Routes départementales - Dérogations au règlement financier et comptable
Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme**

(page 415 du rapport)

La Commission permanente décide, concernant les programmes sur routes départementales du Cantal :

- de déroger à l'article 8 du règlement financier et comptable de la Région Auvergne relatif à la caducité

- de prolonger jusqu'au 31 décembre 2008 la durée de validité de la décision de la Commission Permanente du 10 mars 2003, pour les opérations suivantes :

- acquisitions foncières niveau I : subvention régionale de 87 793 €
- RD990 - Études niveau II : subvention régionale de 41 806 €
- RD990 - Acquisitions foncières niveau II : subvention régionale de 41 806 €.

La Commission permanente décide, concernant le programme sur routes départementales du Puy-de-Dôme :

- de déroger à l'article 8 du règlement financier et comptable de la Région Auvergne relatif à la caducité
- de prolonger jusqu'au 10 mars 2008 la durée de validité de la décision de la Commission permanente du 10 mars 2003 pour l'opération "aménagement d'une aire d'arrêt aux Sapins de Bussière".

▪ **Fonctionnement des transports collectifs de voyageurs - SOS Voyageurs**

(page 417 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer à l'association SOS Voyageurs une aide au transport d'un montant de 3 750 €.

▪ **Transports Collectifs d'Intérêt Régional - Actions Tarifaires Forfait Open Tour Auvergne**

(page 418 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'approuver la mise en œuvre du dispositif tarifaire consistant en un forfait libre circulation d'un mois ou d'une semaine (entre le 15 juin et le 2 septembre 2007) à destination des jeunes de 15 à 25 ans
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer toute convention ou avenant nécessaire à cette mise en œuvre.

▪ **Équipements Ferroviaires et de Transports Collectifs - Pôles intermodaux et gares**

(page 420 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver les travaux de rénovation de la gare de Clermont - La Pardieu et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention définissant les modalités de mise en œuvre de ces aménagements et ses éventuels avenants.

▪ **Fonctionnement des transports collectifs Cotisation Association Interconnexion sud TGV en Ile de France**

(page 421 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver l'adhésion de la Région Auvergne à l'association "Interconnexion Sud TGV en Ile de France et d'autoriser le versement de la cotisation 2007.

Abstention du groupe UPA et de Mme Françoise NOUHEN.

▪ **Fonctionnement des transports collectifs de voyageurs - Covoiturage "Covoiture63"**

(page 422 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Covoiture63 pour participer à la promotion et à l'optimisation du service de covoiturage.

▪ **Transfert de l'aéroport de Clermont-Ferrand**
(rapport complémentaire)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 au marché 6DSDT002 "Conseil juridique relatif à la décentralisation aéroportuaire" pour un montant de 13 200 € portant ainsi le montant du marché de 57 100 € HT à 70 300 € HT.

CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Culture

▪ **Festivals emblématiques**
(page 425 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer aux associations mentionnées dans le rapport les subventions respectives d'un montant global de 471 000 € pour l'organisation de l'édition 2007 de leurs manifestations.

▪ **Manifestations culturelles**
(page 427 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer une subvention de 4 000 € à l'Association pour la Mise en Œuvre de moyens autour d'un orgue à Saint-Saturnin (AMOS) pour l'organisation de la cinquième édition des "Jours de lumières".

▪ **Aménagement des lieux scéniques**
(page 429 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 10 165 € au FOOTSBARN TRAVELLING THÉÂTRE pour l'acquisition d'un gradin type "cirque" et de structures porteuses son et lumière et d'autoriser que ces acquisitions aient été effectuées avant la présente décision.

▪ **Aménagement de salles de cinéma**
(page 430 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 948 € à l'Association CINÉVASION pour l'acquisition d'un véhicule de transport du matériel cinématographique et d'accepter que cette acquisition ait été effectuée avant la présente décision.

▪ **Équipement mobilier des bibliothèques**
(page 431 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 445 € à la commune de SAINT PAUL DES LANDES (15), pour l'équipement mobilier et l'informatisation de la bibliothèque municipale et d'accepter que ces acquisitions aient été effectuées avant la présente décision
- 2 500 € à la communauté de communes du PAYS DE MASSIAC (15) pour l'informatisation de la médiathèque intercommunale
- 2 492 € à la communauté de communes du PAYS D'ARLANC (63), pour l'informatisation de la bibliothèque intercommunale.

La Commission permanente décide :

- d'annuler la subvention de 3 600 € accordée le 1^{er} mars 2004 à la commune de RAURET (43) pour l'acquisition de mobilier destiné à la bibliothèque municipale
- de désaffecter cette subvention
- de réattribuer une subvention de 3 600 € à la commune de RAURET pour l'équipement mobilier de sa bibliothèque municipale
- d'accepter que ces acquisitions aient été effectuées avant la présente décision.

▪ **Spectacle vivant : création et diffusion**

(page 434 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer un montant global de subventions de 480 000 € à l'ensemble des compagnies mentionnées dans le rapport au titre de l'Aide à la création
- d'autoriser que certaines des opérations présentées dans le rapport aient débuté avant la date d'attribution des subventions régionales respectives.

▪ **Arts plastiques : création et diffusion**

(page 438 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer une subvention de 2 500 € à la VILLE DE THIERS (63) pour l'organisation, par le Musée de la Coutellerie, de l'exposition "I Viva Navaja - la coutellerie à Albacete" et d'accepter que cette exposition ait commencé avant la date d'attribution de la subvention régionale.

▪ **Livre et lecture : création et diffusion**

(page 440 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer une subvention de 1 000 € à l'association POÈTES AU POTAGER (03), pour l'organisation de la 3^{ème} édition de son festival.

▪ **Éducation artistique**

(page 441 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 000 € à l'ASSOCIATION DES JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE EN AUVERGNE, pour l'organisation du 26^{ème} festival "Music'Ado à Vic-sur-Cère (15)
- 1 600 € à l'association BATIK PRODUCTIONS (63), pour l'organisation de stages de jazz et de musiques improvisées
- 5 000 € à l'association PRÉMUDANSE HIP-HOP (63), pour la réalisation de ses actions de formation et de diffusion
- 2 000 € au COMITÉ DES FÊTES DE SAINT GERMAIN DES FOSSÉS (03), pour l'organisation de l'édition 2007 du Grand concours de la chanson d'expression française
- 3 000 € à la ville d'AURILLAC (15), pour l'organisation de concerts pour solistes, chœur et orchestre, par l'École Nationale de Musique et de Danse d'Aurillac (ENMD)
- 2 600 € à la ville de VICHY (03), pour l'organisation de deux stages pour l'Orchestre Symphonique des Jeunes de l'Allier, mise en place par l'École Nationale de Musique
- 10 000 € à la FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS LAÏQUES DU PUY-DE-DÔME, pour la programmation 2007 de spectacles vivants professionnels pour les enfants, intitulée "Trouvailles"
- 15 000 € à l'ASSOCIATION DU THÉÂTRE AMATEUR EN AUVERGNE (AMATHEA), pour le financement de ses actions de formation, ainsi que pour l'organisation des Rencontres Régionales du Théâtre Amateur

- 1 000 € à l'association LES AMIS DU CHÂTEAU DE PIONSAT, pour l'organisation d'une tournée de musique classique dans les Combrailles
- 6 000 € à la compagnie THÉÂTRE BÉLIÂSHE, pour ses actions pédagogiques
- 12 000 € à la compagnie dramatique DOMINIQUE FREYDEFONT, pour ses actions pédagogiques.

La Commission permanente autorise que certaines des opérations présentées dans le rapport aient débuté avant la date d'attribution des subventions régionales respectives.

▪ **Patrimoine architectural**

(page 447 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'annuler la subvention de 6 098 € attribuée le 22 avril 2002 à la commune de DROITURIER (03) pour l'étude et les travaux de stabilité de l'église Saint Nicolas
- de désaffecter cette subvention
- de réattribuer une subvention de 6 098 € à la commune de DROITURIER pour ces mêmes travaux
- d'accepter que ces travaux aient eu lieu avant la présente décision.

La Commission permanente décide :

- d'annuler la subvention de 3 000 € attribuée le 10 mars 2003 à la commune de MARCENAT (15) pour les travaux de restauration de l'église Saint Blaise
- de désaffecter cette subvention
- de réattribuer une subvention de 3 000 € à la commune de MARCENAT pour ces mêmes travaux
- d'accepter que ces travaux aient eu lieu avant la présente décision.

La Commission permanente décide :

- d'annuler la subvention de 19 045 € attribuée le 23 mai 2005 à la commune de MONISTROL SUR LOIRE (43) pour la restauration de la toiture et du clocher de l'église Saint Marcellin
- de désaffecter cette subvention
- de réattribuer une subvention de 22 303 € à la commune de MONISTROL SUR LOIRE pour la réfection des façades de l'église Saint Marcellin
- d'accepter que ces travaux aient eu lieu avant la présente décision.

▪ **Restauration du patrimoine mobilier protégé**

(page 449 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'annuler la subvention de 474 € attribuée le 10 juillet 2006 à la commune de CEYRAT (63) pour la restauration de deux statues de l'église Saint Martin
- de désaffecter cette subvention
- d'accorder une subvention de 1 178 € à la commune de CEYRAT pour la restauration des statues Saint Martin, Saint Jésuite, Sainte Catherine, Saint Roch et Saint Antoine
- d'accepter que ces travaux de restauration aient eu lieu avant la présente décision.

▪ **Patrimoine muséographique**
(rapport complémentaire)

La Commission permanente décide :

- de mettre fin à la convention de gestion du Musée de la Résistance du Mont-Mouchet signée en 1989 entre le Conseil régional d'Auvergne et le Comité d'Union de la Résistance d'Auvergne
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec le SMAT du Haut-Allier une convention de gestion du Musée du Mont-Mouchet ; le CODURA étant également signataire de cette convention, de manière à officialiser la volonté de la Région de lui permettre d'être garant de la mémoire et du respect de ce lieu historique.

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

▪ **Culture scientifique, éducation et prévention**
(page 451 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 30 000 € pour la mise en service de l'unité mobile de la Fédération régionale d'Auvergne du Mouvement Français pour le Planning Familial M.F.P.F.
- 6 000 € à l'association AGILE (63), pour le financement de l'ensemble de ses activités de prévention et de lutte contre l'homophobie
- 20 000 € au CADIS-CRIPS AUVERGNE, dont 15 000 € pour le financement de ses interventions dans les lycées et CFA de la région et 5 000 € pour l'acquisition de mallettes pédagogiques d'éducation pour la santé destinées à être remises aux personnels éducatifs des établissements concernés par ces interventions.

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions triennales de partenariat.

▪ **Emplois-tremplins**
(page 464 du rapport)

▪ **Création d'emplois-tremplins**

La Commission permanente décide :

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec chaque association et bénéficiaire présentés dans le rapport les conventions relatives à la création d'emplois-tremplins
- d'accorder à l'association qui n'a pas entrepris les démarches pour engager un salarié correspondant aux critères du dispositif un délai de trois mois, à compter de la décision, pour signer la convention ; si ce délai n'est pas respecté, la décision deviendra caduque.

- Changements de candidats

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention du 10 octobre 2005 tenant compte du nouveau candidat, Melle Gaëlle Da Silveira, pour le poste de gestionnaire
- l'avenant n° 1 à la convention du 9 octobre 2006, tenant compte du nouveau candidat, Melle Céline Isoird, pour le poste de gestionnaire administratif et financier
- l'avenant n° 1 à la convention du 14 novembre 2005, tenant compte du nouveau candidat, Melle Angélique Pradines, pour le poste d'assistante de direction chargée de l'accueil et de l'animation
- l'avenant n° 1 à la convention du 11 septembre 2006, tenant compte du nouveau candidat, Melle Isabelle Salat, pour le poste d'agent administratif et de développement.

- **Vie associative**

(page 477 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 500 € à l'association TRANS-FORME (63), pour permettre à M. Marc Pontonnier de participer aux Jeux Mondiaux des Transplantés à Bangkok
- 800 € au Comité d'Organisation des Olympiades des Personnes Âgées du Puy-de-Dôme (COOPA 63), pour l'organisation de l'édition 2007 des Olympiades des maisons de retraite du Puy-de-Dôme.

SPORT ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- **Équipements Sportifs**

(page 479 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 86 400 € à la commune de MONTLUÇON (03), pour participer à la rénovation du terrain de football synthétique du stade Albert Einstein, mis à la disposition des élèves du lycée polyvalent Albert Einstein et d'accepter que cette opération ait connu un début d'exécution antérieur à la présente décision.

- **Formation Sportive et Technique**

(page 481 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de donner son agrément au projet de convention joint au rapport, liant le Comité Régional Olympique et Sportif d'Auvergne et la Région Auvergne, concernant les conditions de la mise en œuvre de la participation régionale aux actions de formation organisées par le Comité Régional Olympique et Sportif d'Auvergne pour l'année 2007, et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à le signer
- d'attribuer une subvention de 28 000 € au Comité Régional Olympique et Sportif d'Auvergne pour le financement en 2007 des actions de formation et d'information destinées aux dirigeants et aux formateurs sportifs
- d'accepter que certaines de ces actions aient eu lieu avant la présente décision.

▪ **Clubs sportifs de haut niveau**

(page 490 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de valider l'inscription de l'association LUTTE CLUB CHAMALIÈRES dans la liste des structures éligibles au programme de soutien aux clubs sportifs de haut niveau, pour les saisons 2006-2007 et 2007-2008
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention triennale correspondante jointe au rapport
- d'autoriser le versement de la subvention attribuée au titre de la saison 2006-2007 à ce club, soit 10 000 €.

▪ **Manifestations Sportives de Haut Niveau**

(page 496 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 000 € au Comité d'Auvergne de Rugby pour l'organisation du 63ème Congrès National des Arbitres du 21 au 24 juin 2007
- 1 300 € au Comité Auvergne Handisport pour l'organisation du Championnat de France de Tir Sportif à 10 m Handisport du 24 au 31 mars 2007 à Montluçon et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la date d'attribution de la subvention régionale
- 2 000 € au Judo-Club de Sainte-Sigolène pour l'organisation d'un tournoi international de judo le 14 avril 2007 et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la date d'attribution de la subvention régionale
- 2 500 € à l'association Jogging 43, pour l'organisation de la 25ème Édition des 15 km du Puy-en-Velay le 1er mai 2007
- 3 500 € à Jet Sport Évasion pour l'organisation du Championnat de France de Jet ski du 8 au 10 juin 2007
- 800 € à la Ligue d'Auvergne de Tennis de Table pour l'organisation de la 30ème édition des Mini-Interligues Benjamins et Minimes du 27 au 29 avril 2007
- 3 000 € au Comité Départemental de l'Allier de Pétanque pour l'organisation des Championnats de France Jeunes Triplettes du 17 au 19 août 2007
- 3 000 € à l'association Montoncel Racing Compétition pour l'organisation du Championnat du Monde d'Enduro qui se déroulera les 15 et 16 septembre 2007
- 3 000 € au Comité Régional du Sport Universitaire pour l'organisation du Championnat de France Universitaire Individuels et par Équipes de Lutte du 9 au 11 mai 2007 et d'accepter que certaines manifestations aient eu lieu avant la date d'attribution de la subvention régionale
- 3 000 € au Comité Régional du Sport Universitaire pour l'organisation du Championnat de France Universitaire Individuels et par Équipes de Karaté du 16 au 18 mars 2007 et d'accepter que certaines manifestations aient eu lieu avant la date d'attribution de la subvention régionale
- 1 500 € à l'association Tourisme Compétition Organisation pour l'organisation du 3ème Concours International d'Endurance Équestre du 20 au 22 juillet 2007
- 10 000 € à l'association APTES pour l'organisation Transmassif le Grand Raid du 7 au 14 avril 2007 et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la date d'attribution de la subvention régionale
- 800 € à l'association Loisirs Gymnastique de l'Agglomération Moulinoise pour l'organisation du 22ème Marathon des Isles le 10 juin 2007

- 5 000 € à l'association Vélo Féminin pour l'organisation du Critérium International du Puy-de-Dôme le 1^{er} août 2007
- 1 500 € à la Ligue d'Auvergne d'Escrime pour l'organisation du Tournoi National 2 de zone Sud-Est Fleuret Féminin et Masculin, Individuels et par Équipes, les 21 et 22 avril 2007 et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la date d'attribution de la subvention régionale
- 2 000 € au Comité Départemental d'Escrime du Cantal pour l'organisation du Championnat de France d'Escrime Junior Féminin et Masculin au Sabre les 5 et 6 mai 2007
- 800 € au Comité Départemental Cycliste du Cantal pour l'organisation de la 13^{ème} édition de la Semaine Cantalienne Féminine du 7^{er} au 11 août 2007
- 2 000 € au foyer rural de Blanzat section Cyclo pour l'organisation de la Transvolcanique 2007 - 18^{ème} Édition qui se déroulera les 15 et 16 septembre 2007
- 1 000 € au Comité Départemental UFOLEP du Puy-de-Dôme pour l'organisation du Championnat de France UFOLEP de Pétanque qui se déroulera les 7 et 8 juillet 2007
- 3 000 € à la section boxe de l'ASM pour l'organisation d'un gala de boxe le 20 avril 2007 et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la date d'attribution de la subvention régionale
- 5 000 € au VÉLO CLUB DU HAUT-LIGNON pour l'organisation du Championnat de France cycliste handisport qui se déroulera les 7 et 8 juillet 2007
- 2 000 € à la section athlétisme du Clermont Université Club pour l'organisation de la 33^{ème} Course des Volcans, le 16 septembre 2007
- 800 euros au Stade Maursois Châtaigneraie pour l'organisation de la manifestation Cent ans de Rugby à Maurs, les 26 et 27 mai 2007
- 800 € au club clermontois Le Volant des Dômes pour l'organisation du Tournoi National de Badminton les 28 et 29 avril 2007
- 3 000 € au Comité d'Auvergne de Gymnastique pour l'organisation des Championnats de France par équipes Division Nationale 1, 2, 3, 4 et Divisions Fédérales, du 18 au 20 mai 2007
- 2 000 € à l'association Les Archers Riomois pour l'organisation de la Win et Win Cup, les 16 et 17 juin 2007
- 1 500 € à l'association Les Archers des Sources pour l'organisation des Championnats de France Jeunes de Tir en Parcours, les 4 et 5 août 2007
- 1 500 € au Club de la Flèche de la Sumène pour l'organisation des Championnats de France de Tir 3 D, du 17 au 19 août 2007
- 6 000 € au Hockey Clermont Communauté Auvergne qui a organisé, du 6 au 8 avril 2007, le tournoi final du championnat de France division 3 et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la date d'attribution de la subvention régionale
- 800 € au club Auvergne Clermont Sports de Glace Danse qui a organisé, le dimanche 15 avril 2007, la Coupe inter-ligues Roger Kennerson à Clermont Ferrand et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la date d'attribution de la subvention régionale.
- 800 € à l'association de tir l'A.S.T La Treignatoise, pour l'organisation des championnats de France des écoles de tir fin juin 2007
- 800 € à la Ligue d'Auvergne de Tennis pour l'organisation des Championnats de France par Équipes 35 ans Dames et Messieurs, les 6 et 7 octobre 2007
- 3 000 euros à la Ligue d'Auvergne de Sport Adapté pour l'organisation des Championnats de France Sport Adapté de Tir à l'Arc les 17 et 18 mars 2007 et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la date d'attribution de la subvention régionale
- 2 000 € à l'Amicale du Tournoi des VI Nations pour l'organisation de l'opération 5 000 Cadets pour 2007
- 800 € à l'association Massiac Organisation pour l'organisation de la Première Manche du Championnat de France d'enduro les 14 et 15 avril 2007 et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la date d'attribution de la subvention régionale

- 800 € au Moto-Club de Montluçon pour l'organisation des Championnats de France Side-car Cross 2007 les 8 et 9 avril 2007 et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la date d'attribution de la subvention régionale (*Vote contre du Groupe Vert*)
- 800 € au Moto-Club de Nérès-les-Bains pour l'organisation des Championnats de France de Motocross et Open National le 22 avril 2007 et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la date d'attribution de la subvention régionale (*Vote contre du Groupe Vert*)
- 800 € au Moto Club Yssingelais pour l'organisation d'une manche du Championnat de France de Motocross les 19 et 20 mai 2007 (*Vote contre du Groupe Vert*).

- **Conventionnement avec les ligues sportives**
(page 510 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder au COMITÉ RÉGIONAL DE TAEKWONDO une subvention annuelle de 2 500 €, pendant 2 ans, 2007 et 2008 et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention correspondante.

FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

- **Jeunes, Solidarité Internationale**
(page 517 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer aux projets présentés dans le rapport l'aide financière mentionnée sur chacune des fiches récapitulatives pour un montant global de 8 000 €.

COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

- **Humanitaire : Inde**
(page 521 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention de partenariat entre le Conseil régional d'Auvergne et le Conseil régional Poitou Charentes, pour la mise en œuvre d'un volet humanitaire dans la région du Tamil Nadu en Inde
- d'attribuer une subvention de 48 906 € à l'association ORCADES qui va suivre la mise en œuvre des deux opérations suivantes : programme d'éducation "eau et santé" ; foresterie.

GESTION DÉLÉGUÉE DES FONDS EUROPÉENS

- **Subvention globale FEDER - Réaffectation d'engagements ou reliquats d'engagements**
(page 525 du rapport)

Afin de rendre les autorisations de programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission permanente, la Commission permanente décide d'accepter les opérations figurant dans le rapport.

FINANCES – MOYENS GÉNÉRAUX – GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX

▪ **Mandats spéciaux**

(page 529 du rapport)

La Commission permanente décide de confier plusieurs mandats spéciaux à titre de régularisation à :

- MME ARLETTE ARNAUD-LANDAU, M. ANDRÉ CHAPAVEIRE, M. YVES GUEYDON, MME CHRISTIANE LAÏDOUNI, M. JEAN-CLAUDE MAIRAL, M. JEAN MALLOT, Vice-Présidents du Conseil régional d'Auvergne
- MME AGNÈS MOLLON, MME NICOLE ROUAIRE, M. LIONEL ROUCAN, Conseillers régionaux d'Auvergne,
- M. RENÉ SOUCHON, Président du Conseil régional d'Auvergne,

pour les déplacements qui sont mentionnés dans le rapport.

▪ **Convention de mise à disposition de locaux à la Paierie régionale**

(page 532 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver le texte de la convention de mise à disposition de locaux pour les services de la Paierie régionale, dans l'esprit du projet joint au rapport, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2007 et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer cette convention.

▪ **Location de locaux pour les services de la Région**

(page 535 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à :

- signer le bail de location par le Conseil régional d'Auvergne de locaux à usage de bureaux situés au 2^{ème} étage de l'immeuble Beaulieu 1, 19 boulevard Berthelot à Chamalières
- procéder au règlement des frais d'agence (15 % du loyer annuel)
- engager toute démarche pour permettre l'adaptation des locaux à l'usage.

▪ **Grande Halle d'Auvergne - Travaux d'aménagement des parcelles P7 et G3**

(rapport complémentaire)

La Commission permanente prend acte de l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement des parcelles P7 et G3 et autorise le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le marché qui sera conclu avec l'entreprise avec l'entreprise SCREG SUD EST, à Lyon, pour un montant de 394 087,35 € HT (299 449,35 € HT pour la tranche ferme et 94 638 € HT pour la tranche conditionnelle).